

SECTEUR D'ACTIVITÉS - PARTENARIATS

MANDAT DU PÔLE

Le pôle Partenariats met en place des ententes mutuellement avantageuses avec d'autres organisations telles que des fournisseurs de services, des organisateurs d'événements, des associations, des institutions académiques et d'autres chapitres de l'ACMP dans le but de bonifier la proposition de valeurs aux membres, augmenter la notoriété de l'ACMP Québec et faire avancer la discipline de gestion du changement au Québec. De plus, le pôle est responsable de conclure des ententes de commandites avec des employeurs qui génèrent des revenus essentiels pour le soutien de la mission de l'ACMP Québec.

OBJECTIFS VISÉS

- Développer une stratégie et un plan de partenariats/commandites qui soutiennent les objectifs du chapitre.
- Cibler des organisations et individus potentiels pour la mise en place de partenariats/commandites par le biais d'activités de vigie incluant la participation à des événements, ateliers et conférences destinés à la communauté de gestion du changement. Effectuer des activités de démarchage auprès des partenaires/commanditaires ciblés.
- Maintenir un registre des partenaires/commanditaires actuels et ciblés incluant les coordonnées des contacts clés, les opportunités et les suivis à effectuer.
- Compléter les activités requises afin de mettre en place et opérationnaliser les ententes de partenariats/commandites, incluant l'affichage de postes.
- En collaboration avec le pôle Développement professionnel, coordonner l'organisation d'événements/ateliers avec la participation des partenaires/commanditaires dans le but de contribuer au développement des membres du chapitre.
- Suivre les processus mis en place par le pôle Communications pour le partage et la promotion de tous nouveaux partenariats, commandites, et affichages de postes, ainsi que toute activité reliée.
- Maintenir les relations avec les partenaires/commanditaires et évaluer la satisfaction dans le but d'améliorer et de renouveler les ententes.
- Gérer le comité de bénévoles avec la planification, la délégation et le suivi régulier des activités afin d'assurer l'avancement ainsi qu'une expérience bénévole de qualité.
- Documenter et maintenir les procédures relatives au pôle afin d'assurer la pérennité des activités.

DIRECTEUR / DIRECTRICE PARTENARIATS

La personne responsable de ce pôle assure le développement et la mise en œuvre du plan d'action qui permettra l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle collabore avec l'ensemble des membres du Conseil et plus particulièrement avec les leaders des pôles Développement professionnel et Communications pour assurer l'alignement des efforts, la cohésion ainsi que la pertinence des partenariats mis en place au bénéfice de la communauté en gestion du changement. Pour soutenir les efforts du pôle d'activités, elle dirige une équipe de bénévoles qui contribue grandement à l'atteinte des objectifs du pôle et au rayonnement de notre association.

COMITÉ PARTENARIATS

Ce comité regroupe les bénévoles assignés au pôle d'activités. Il a pour rôle de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action.

FONCTIONS DU COMITÉ PARTENARIATS

Bien que les moyens mis de l'avant pour réaliser le mandat du pôle d'activités sont appelés à évoluer en fonction des objectifs annuels, les principales fonctions du comité ont trait à :

- Participer à la vigie et au ciblage des partenaires/commanditaires potentiels avec l'identification d'opportunités et d'individus clés à contacter.
- Effectuer des activités de démarchage auprès des partenaires/commanditaires ciblés.
- Participer à la mise en place et la gestion des ententes de partenariats/commandites, incluant l'affichage de postes.

ENGAGEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ

- Une disponibilité de 4 à 6 heures par mois pour les rencontres et la réalisation des tâches assignées.

MISES À JOUR ET CHANGEMENTS:

Ce document sera mis à jour et modifié, au besoin, suite à l'adoption du plan stratégique annuel. Le présent document reflète l'alignement avec les objectifs stratégiques 2021/22.